

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2020

RELATIF AU PARQUET EUROPÉEN ET À LA JUSTICE PÉNALE SPÉCIALISÉE - (N° 3592)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 67

présenté par

M. Brindeau, Mme Auconie, M. Guy Bricout, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Gomès,
M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sanquer, Mme Six, Mme Thill et
M. Zumkeller

ARTICLE 11

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous souhaitons supprimer cet article parce qu'il nous paraît que cette mesure peut déjà être prononcée par les interdictions de paraître. De plus, telle que rédigée, cette infraction nous semble totalement inapplicable.